Un jeune homme de la rue Labruyère, Emile Vanbelleghem, est, en ce moment, activement recherché par la police. Ce misérable n'a pas craint de battre son père et de proférer contre lui des menaces de mort.

Une conférence, suivie d'une soirée bachique, sera donnée dimanche prochain, au siége de l'association ouvrière des tisserands à la mécanique, rue Jacquart, 79. Une tombola sera organisée à la fin de la soirée, en l'honneur des dames des sociétaires.

Dans la soirée d'hier, le nommé Dassonville, de Roubaix et y demeurant, est venu se constituer prisonnier au bureau central de police, de Lille.

Cet individu prétend avoir été plusieurs fois calomnié par un de ses voisins. Dans ces derniers jours, il l'avait prévenu, dit-il, que s'il ne mettait point un frein à ses mensonges, il lui arriverait malheur. Sans doute que le voisin ne tint pas compte de l'avis de Dassonville, car ce dernier, rencontrant aujourd'hui son calomniateur, rue de l'Hospice, à Roubaix, lui asséna sur la tête un coup qui le fit tomber. Croyant son adversaire mort, Dassonville a quitté Roubaix en toute hâte et est venu se constituer prisonnier, à Lille.

M. Victor Dassonville, tailleur, rue de l'Hospice, 14, nous prie de constater qu'il n'est pas l'auteur de la scène racontée ci-dessus. Le Dassonville arrêté est son frère, un malheureux dont la conduite est irrégulière, et que tous les efforts tentés dans ce but n'ont pu ramener dans la voie du bien.

Sport Colombophile.

Le département du Nord, vient de donner son 4e grand concours national sur *Montauban* (Tarnet-Garonne).

La Société *Union et Progrès* de Tourcoing, siégeant au café Delvoye était éhargée de son organisation ; elle s'est acquittée de sa tâche, comme toujours, à la satisfaction de tous les Colombophiles; aussi cette lutte sera intéressante, car 802 pigeons ont été mis en loges ; ils appartiennent aux amateurs de Tourcoing, Lille, Roubaix, Valenciennes, Anzin, Denain, Douai, Comines, Wattrelos, Haubourdin, Halluin, Roncq, Somain, Béthune, Flers, etc...

Ces pigeons seront mis en liberté à 4 heures du matin, le samedi 9 juillet et, si le vent ne change pas de direction, ils seront de retour le même jour. Ils franchiront donc un espace de 200 lieues en 12 heures.

Les prix d'excellence consistent en objets d'art offerts par le ministère de la guerre, M. Ch. Jonglez, conseiller général et les membres de la société *Union et Progrès*.

Les sommes versées par les amateurs atteignent le chiffre de 17,000 francs sans compter les paris.

En résumé, cette lutte sera brillante ; jamais le succès n'a été aussi complet.

Dimanche 10 juillet, à Tourcoing, grand concours de pigeons organisé par la société le *Faucon*, chez Delahaye, place Notre-Dame : 100 fr. prix d'honneur; 30 fr. à la première de 3 non désignée; 20 f. à la deuxième de 3 non désignée et 5 prix de 10 fr. aux 5 séries suivantes de 2 non désignées. Mise 1 fr. 50 dont 50 c. pour frais.

Voici la liste des Sociétés qui prendront part à la fête gymnastique de dimanche prochain, à Lille.

L'*Ancienne*, de Lille ; la *Patriote*, de Lille; la Société de Wazemmes; la Société de Saint-Maurice-Fives; la Société de Douai ; la Société d'Arras; la Société d'Orchies ; la Société de Valenciennes ; la Société de Cambrai ; l'*Ancienne*, de Roubaix ; la *Française*, de Roubaix ; la *Jeunesse*, de Roubaix ; l'*Espérance*, de Roubaix ; la *Tourquennoise*, de Tourcoing; la Société de Denain ; la Société de Marcq-en-Barœul ; la Section du 33e de ligue ; la Section du 3e génie.

Le garde-champêtre Delnatte a trouvé, dans le Canal de Roubaix, au *Blanc-Seau*, un livret de soldat et divers papiers au nom de Henri Piens, âgé de 23 ans, né à Aspre (Belgique).

N'y aurait-il pas là encore un accident ou un suicide.

Une dizaine d'enfants jouaient hier à midi autour d'un lourd tombereau dételé à l'entrée de la rue des *Phalempins*, à Tourcoing. L'un d'eux, s'étant avisé de grimper sur le véhicule, les autres suivirent son exemple et quelques-uns même se suspendirent aux brancards qui étaient relevés. Mal leur en prit. Les brancards s'abattirent lourdement sur les petits imprudents, dont deux furent blessés. L'un Louis Traché âgé de 9 ans n'a que quelques contusions, mais l'autre, Joseph Catoire, âgé de 10 ans a une jambe fracturée.

Le 43e régiment de ligne, contrairement à ce que l'on avait annoncé, ne partira pour Dunkerque que le 16 de ce mois.

La 2e batterie du 15e régiment d'artillerie, composée de 30 officiers et de 103 sous-officiers et soldats, rentrera la semaine prochaine à Douai, en passant par Lille le 19 courant.

La police de Lille a arrêté hier, un voleur émérite, nommé M..., sur lequel on a trouvé des bagues, des montres, des chaînes en or, des portes-cigares, des pipes en écume, etc. Un journal de Lille annonce qu'une de ces pipes a été reconnu comme appartenant à un de nos concitoyens, Me Roche, avocat du barreau de Lille.

La comète, qui continue à régner chaque nuit au Nord-Est de notre ciel, va sans doute bientôt disparaître dans les profondeurs de l'infini.

Pendant les deux dernières nuits, il a été facile de s'apercevoir d'une grande diminution d'intensité dans la lumière de la queue de l'astre errant.

C'est à croire vraiment que la manie du suicide devient chez nous épidémique. Les enfants eux-mêmes s'en mêlent et les parents devront bientôt prendre garde à leurs paroles quand ils reprendront leurs fils ou leurs filles, s'ils veulent éviter un malheur.

Hier, vers deux heures de l'après-midi, le nommé Lebois, de la rue Détournée, à Lille, *se dirigeait* vers le Faubourg de Fives avec son fils Joseph, âgé de 15 ans.

Ce petit jeune homme négligeait, paraît-il, son travail depuis une quinzaine de jours. Le père lui en faisait des reproches et, certes, c'était bien son droit.

Comme on arrivait alors sur le deuxième pont-levis, à quelques pas de l'octroi, le jeune Lebois prit tout à coup son élan et se jeta dans le fossé des fortifications.

Aux cris du père, on accourut et l'on parvint à hisser sur le pont le jeune Joseph. Le docteur Ortille, mandé en hâte, n'a reconnu ni fractures ni même de contusions graves. L'enfant cependant se plaignait de douleurs internes et le médecin crut prudent de le faire transporter à l'hôpital Saint Sauveur.

Joseph Lebois a avoué qu'il avait agi sans réflexion aucune et qu'il lui était impossible d'expliquer comment il avait agi ainsi.

A l'audience correctionnelle d'hier est venue l'affaire de la tentative de meurtre commise par le nommé Isidore Paquet, sur sa femme Elise Blanchard, à Lille.

Le mari, ivrogne et dépensier, prétendait que tout ce qu'il gagnait était pour s'amuser et que sa malheureuse femme devait le nourrir de son travail. Il avait plus d'une fois abandonné sa famille.

On se rappelle qu'il est allé le matin à 6 heures, attendre sa femme sur le boulevard Montebello, à Lille, et que là, embusqué au coin d'un mur, il fondit sur la malheureuse, qui allait à son travail, qu'il la roua de coups et la laissa pour morte sur le pavé.

Elle est encore alitée aujourd'hui.

Isidore Paquet est beaucoup moins fier devant le tribunal qu'au coin d'un mur, sur le boulevard Montebello.

Le tribunal condamne l'accusé à dix mois de prison.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 7 juillet.

Affaire Wibaux

Un de nos correspondants de Lille nous envoie ce compte-rendu d'une affaire venue hier devant le tribunal correctionnel :

C'est à l'audience du 7, qu'un homme entouré du respect de tous, M. Henri Wibaux, est venu s'asseoir sur le banc qu'occupaient, un moment auparavant, un voleur et sa concubine. L'honneur de M. le Préfet et de M. le Maire exigeait, paraît il, que cette humiliation fût infligée à notre très honorable concitoyen.

M. Wibaux est prévenu du délit d'outrages envers deux fonctionnaires : le Préfet du Nord et le Maire de Roubaix. Quatre témoins sont entendus, qui ont vu, rue des Fabricants et rue Neuve, M. Wibaux écrire avec un crayon sur l'affiche de l'arrêté municipal interdisant la procession du 26. Ils se sont approchés et ont lu au-dessous du nom du maire le mot « lâcheté ». M. Wibaux reconnaît, en outre, qu'il a écrit le même mot à la même place sur deux autres affiches.

Cela ne suffit pas au ministère public: on a trouvé deux autres affiches, sur lesquelles il y avait des grossièretés « m... pour le préfet, m...pour Allart, — lâche, cochon, — c'est M. Wibaux qui a écrit le tout, dit le ministère public ; la preuve en est que lâcheté est écrit avec deux *e* à la fin, et que lâche est également écrit avec deux *e*. Nous prions nos lecteurs de croire que nous n'inventons rien, et quelqu'extraordinaire que la chose puisse paraître, il y a donc des gens — c'est le ministère public qui le dit — qui écrivent *lâche* avec deux *e*.

M. Wibaux se contente de répondre au ministère public qu'il est assez bien élevé pour ne pas se servir de pareilles expressions.

« Exprimez-vous au moins quelques regrets pour le mot de « lâcheté » ?

— Je n'ai pas pensé un seul instant à M. le préfet, je ne le connais pas; j'ignore son passé, s'il est ennemi ou non de la Religion. Le mot «lâcheté» pour lui n'avait pas de sens, mais je connais M. Allart, et le mot traduisait bien la pensée que son arrêté m'inspire : je n'ai rien à regretter.

C'est-là dessus que M. le substitut Foutée commence son réquisitoire. Il fait naturellement l'éloge du gouvernement qu'il sert, du préfet du Nord et du maire de Roubaix. Il ne craint pas de prononcer le mot de liberté, et, ce qui est vraiment prodigieux, celui d'intolérance religieuse s'appliquant à qui ? aux catholiques à qui on interdit des processions qu'ils font depuis des siècles. Il raconte enfin qu'en 1848, M. Wibaux a été poursuivi pour détournement de bulletins et acquitté par les jurés du Nord de cette époque, ce qui ne prouve pas qu'il n'était pas coupable, au contraire....................

« Voilà s'écrie Me Boyer-Chamard, le respect que vous avez, vous, magistrat, pour les décisions de la justice — oui, il y a 33 ans, quelques individus prétendirent que M. Wibaux avait détourné des bulletins en tête desquels figurait le nom de Ledru Rollin; sa maison fut assaillie. Sa jeune femme le supplia de partir. Trois mois plus tard, lorsque l'ordre, après les journées de juin, fut rétabli en France, il revint et le jury — le jury du Nord, comme vous dites — l'acquitta, et, sur la lettre d'un commissaire de police aussi ignorant que vous de ce qui s'est passé alors, vous ne craignez pas de dire : « il était coupable ! »

Après avoir démontré jusqu'à l'évidence que son client a écrit « lâcheté » et rien de plus, le défenseur continue :

« En apprenant que M. Allart résistait à son Conseil municipal, M. Wibaux avait dit : « Voilà un brave homme.» En lisant cet arrêté, qui interdisait la procession dans *l'intérêt de la Religion elle même*, il éprouva comme un choc, il ne put s'en empêcher, dit-il, à l'agent de police, — il écrivit « lâcheté » — « et n'était-ce pas une faiblesse !

« En définitive, il n'a fait que censurer un acte administratif, et c'était son droit. »

Le tribunal a remis à samedi le prononcé du jugement.

— NIEPPE. — Un accident qui, heureusement, n'a pas eu les suites fâcheuses qu'il aurait pu avoir, est arrivé pendant l'orage qui a sévi, mercredi, sur notre région, vers trois heures du soir. Sous les rafales qui se succédaient avec une violence toujours grandissante, le moulin, occupé par M. Emile Sénéchal, à Nieppe, a eu ses quatre ailes emportées ainsi que toute sa toiture. Un des ouvriers de M. Sénéchal se trouvait en ce moment dans le moulin, mais, par une chance inespérée, il n'a reçu aucune blessure.

— ONNEVELIN. — Une chaumière de cette commune vient d'être la proie des flammes. Elle appartenait à Mme veuve Lemaître, cultivatrice.

La cause de ce sinistre est inconnue.

— BOULOGNE-SUR-MER. — Sir Richard Wallace vient de souscrire pour une somme de 1000 fr., afin de venir en aide aux familles atteintes par le naufrage de l'*Alliance*.

— BOUSIES. — La commune de Croix, près Bousies, a été lundi, dans l'après-midi, le théâtre d'un bien triste accident.

Deux enfants d'une quinzaine d'années, Thierry et Denimale, eurent la funeste idée de se baigner dans un trou de l'ancienne carrière du *Moulin-Brûlé*. La terre fraîchement rapportée, qui comble en partie la carrière, céda sous eux et les deux imprudents disparurent.

Un de leurs camarades, nommé Briatte, qui les avait accompagnés, mais n'avait pas voulu se baigner, courut appeler du secours aux habitations les plus voisines situées à une centaines de mètres, mais quand on arriva il était trop tard, l'asphyxie était complète et c'est en vain que M. le Docteur de Bousies essaya de ranimer les malheureux enfants.

ÉPHEMÉRIDE. — VENDREDI 8 JUILLET. — *Sainte Elisabeth, reine de Portugal*. — 1621.— NAISSANCE DE LA FONTAINE. — La Fontaine naquit à Château-Thierry. Il était fils d'un maître des eaux et forêts. Il entra à l'âge de dix-neuf ans chez les pères de l'oratoire et en sortit dix-huit mois après. Il s'adonna à la poésie, et, ayant reçu de nombreux encouragements, il vint à Paris où il eut pour protecteurs le prince de Conti, le duc de Vendôme, le duc de Bourgogne, la duchesse de Bouillon, Madame de la Sablière, et pour amis, Molière, Racine, Boileau, etc. Il mourut à Paris le 13 Mars 1695 à 74 ans. La Fontaine s'est surtout immortalisé par ses Fables.

Etat-Civil de Roubaix.—

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 6 juillet. — Charles Delbergue, rue de l'Hommelet, cour Lehoucq, 7. — Marie Dubar, rue Pierre-de-Roubaix, 22. — Arthur Drubbele, rue Montesquieu, 4. — Marie Schoonyans, rue d'Espagne, 17. — Marie Delaby, rue Daubenton, 19. — Gabrielle Haen, rue du Fresnoy, maisons Devos, 8. — Jeanne Morelle, route de Wattrelos, maisons Delerue. — Elise Use, rue de Soubise, 22. — Virginie Vandorpe, rue des Anges, cour Dupont, 8. — Paul Renard, rue de Tourcoing, 84. — Paul Lacquement, rue de l'Union. — Germaine Delcroix, rue du Tilleul, maisons Camus.

Du 7. — Auguste et Fernand Catoire, jumeaux, rue de Tournai, maisons Tilly, aux 3 Ponts. — Charles Jans, rue de Soubise, vieille cour Browaeys, 7. — Jules Pascal, rue de Béthune, maisons Cordonnier, 11. — Florian Deron, rue Decrême, 99. — Joël Delcroix, rue de la Fosse-aux-Chênes, 1. — Gélina Coussart, rue Meyerbeer, maisons Papen.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 6 juillet. — Maria Fries, 1 mois, rue Christophe Colomb, cour Mullier, 30. — Théodore Adolphe, 7 mois, Potennerie, cour Lefebvre, 15. — Charles Vanrenterghem, 14 jours, rue des Longues-Haies, 82. — Louis Lénard, 25 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Henri Torrent, 2 mois, rue Jacquart, cour Masurel.

Du 27. — Héléna Berthe, 2 mois, rue Lannes cour Flamencourt. — Eugène Deschamps, 1 an, rue de la Perche, fort Sioen, 6. — Achille Lepers, 3 mois, rue du Pile, grande cité, 61. — Henri Dupire, 1 an, rue Bourgelat, fort Cordonnier, 21. — Félicité Rucquoi, 29 ans, peigneuse, Hôtel-Dieu. — Marie Labarre, 62 ans, ménagère, aux 3 Ponts, maisons Fromaux.

MARIAGES du 6. — Carlos Barenne, 29 ans, employé de commerce, et Julienne Cateaux, 19 ans, tailleuse.

Du 7. — Henri Dhaene, 27 ans, tisserand, et Julie Lepers, 25 ans, bobineuse.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 3 JUILLET.— Emile Selosse, 30 ans, négociant, et Léonie Autier, 21 ans, sans profession.

État-civil de Tourcoing.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 24 juin. — Joseph Verstraete, pont de Neuville. — Jean-Baptiste Hardaen, rue de l'Epine. — Henri Legrand, rue du Tilleul. — Philomène Spies rue du Pouilly. — Jeanne Deldyck, rue de Renaix.

Du 25. — Ernestine Dujardin, rue des Molles Briques.

Du 26. — Albert Barbieux, rue St-Roch. — Achille Facon, rue du Midi. — Louis Vandembrouck, Marlière. — Julien Omez, rue du Dragon. — Hélène Cattoire, rue du Collége. — Emmanuel Leveugle, chemin des Mottes.— Victor Favorel, Croix-Rouge.

Du 27. — Hélène Déconinck, chemin des Mottes. — Emile Scamps, rue National. — Louis Vanluggene, pont de Neuville. — Angèle Leuc, pont de Neuville. — Marguerite Wagnon, Orions. — Andréa Caulliez, Place Verte.—Fidèle Cattoire, rue St Roch. — Louis Dervaux, rue des Carliers.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 24 juin. — Henri Vandenabelle, 5 mois, Risquons-Tout. — Marguerite Desmettre, 7 mois, rue du Tilleul.— Fidèle Groillon, 3 ans, rue Verte. — Jean-Baptiste Brassard, 28 ans, époux de dame Clémence Leveugle, rue Motte. — Albert Demarcq, Phalempins. — Hyacinthe Castelain, 73 ans, veuve de Jean Baptiste Malfait, Hospice-Général. — Marie Desreumaux, 23 jours, contour de l'Abattoir.

Du 25. — Anna Cocheteux, 24 ans, épouse de Camille Cochon, Blanc Seau. — Hubert Lallemand, Marlière. — Martial Lefebvre, 51 ans, époux de dame Célestine Castel, Marlière. — Carlos Courcelle, 5 mois, rue de la Cloche. — Florentine Lescroart, 61 ans, veuve de Jean-Baptiste Jouvenez, sentier de Roncq. — Bruno Debardemaeker, 50 ans. — Jeanne Massard, 1 an, rue de Lille.

Du 26. — Narcisse Lalesous, 18 ans, Hôtel-Dieu. — Eugénie Parent, 89 ans, veuve de Amand Glorieux rue des Piats.

Du 27. — Marie Catrice, 57 ans, place Saint-Jacques. — Pierre Houet, 46 ans, époux de dame Adolphine Mercier, Hôpital. — Marie Leveugle, 20 jours, rue d'Havré. —Marie Flipo, 67 ans, veuve de Pierre Lallemand, Marlière.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 11 juillet 1881, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste GRIMONPREZ, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien commandant du corps des sapeurs pompiers de Roubaix, époux de Dame Sophie DUCATTEAU, décédé à Roubaix, le 15 juin 1881, à l'âge de 70 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique.

— BRUXELLES. — La Belgique vient de remporter un magnifique succès scientifique au grand congrès musical tenu, au mois dernier, à Milan.

Dans la séance du 20 juin, après une série de discours prononcés par l'éminent maître Montanelli Archimède, sur la fixation d'un diapason uniforme dans tous les pays, il a été décidé, à l'unanimité, d'adopter, comme régulateur immuable pour l'Italie entière, le diapason donnant 864 vibrations par seconde.

Or, ce diapason n'est autre que celui que M. Charles Meerens a démontré et préconisé dans tous ses écrits d'acoustique, traduits, pour la plupart, en italien. Aussi, M. Montanelli s'est il empressé de déclarer hautement que ce beau résultat, obtenu au congrès milanais, est dû tout particulièrement aux travaux de M. Meerens.

— POTTES. — Un arrêté royal autorise la commune de Pottes à emprunter, par l'entremise de la Société du Crédit Communal, la somme de 100,000 fr.; la commune de Saint-Maur, a emprunter 6,000 fr.

FAITS DIVERS

— Un télégramme de Cincinnati annonce qu'un terrible accident de chemin de fer s'est produit mardi près de Covington (Kentucky) par suite de la rencontre de deux trains. Sept voyageurs ont été tués. Douze ont été grièvement blessés.

— Une dépêche de New-York annonce que plus de cent personnes qui étaient allées faire une partie de plaisir en steamer, à Warrensburg (Missouri) ont été empoisonnées en buvant de la limonade. Huit des voyageurs sont morts. La plupart des autres sont dans une situation critique.

— Une vive émotion a été occasionnée lundi en Angleterre par le bruit de la mort du prince Georges de Galles, petit-fils de la reine d'Angleterre et fils de l'héritier présomptif du trône. On sait que le jeune prince voyage sur la *Bacchante* en qualité d'officier de marine attaché à l'escadre volante, laquelle parcourt actuellement les eaux australiennes. D'après une dépêche transmise à l'amirauté, il se serait noyé en se baignant à Melbourne.

— On nous télégraphie d'Hyères, 7 juillet :

« Le général anglais Byers, habitant la villa Bellevue à Hyères, père de onze enfants, a perdu sa femme et trois enfants dans une partie au bord de la mer, au quartier de Léoubes : sa petite fille, Adda, dans une ronde ayant glissé sur les galets et disparu, ses deux frères, Lilian et Viel se sont portés à son secours et ont disparu également ; la mère s'est élancée, et, comme eux, la mer l'a entraînée. Les quatre cadavres ont été transportés à Hyères, où les obsèques auront lieu. »

— Jeudi, à 2 heures 1/2 de l'après-midi, le pont-aqueduc en tôle que l'entreprise Lebrun et Cie de Creil, construit pour le compte de la ville de Paris, à la traversée du chemin de fer de l'Est par la rue de l'Aqueduc, à Paris, s'est renversé par suite du déversement d'un verrin. Les voies de circulation ont été interceptées et, pendant quelques heures, le service des trains de la gare de Paris a dû être reporté à la gare de la Villette.

Un des charpentiers de l'entreprise Lebrun a été tué. Un autre a été grièvement blessé et a été transporté immédiatement à l'hôpital.

— Trente-deux élèves de l'Ecole normale spéciale de Cluny viennent d'être licenciés.

Voici le motif que l'on donne de cet acte de rigueur.

Vendredi soir, il y avait à Cluny un spectacle-concert. Le directeur de l'Ecole de Cluny avait défendu aux *normaux* de se rendre à cette fête. Malgré cette défense, trente-deux élèves sur cinquante y assistèrent. Le directeur en étant informé demanda par télégramme, au ministère quelle mesure il devait prendre.

M. Jules Ferry répondit qu'il fallait licencier les rebelles.

Et hier trente-deux élèves durent quitter l'Ecole.

La plupart étaient à la veille de passer leurs examens pour être ensuite professeurs de l'enseignement spécia. dans les lycées et colleges. Cette rigoureuse décision qui peut briser la carrière de ces jeunes gens a causé, dans la ville de Cluny, une profonde émotion.

Effrondrement dans une caserne

Hier soir, un peu avant six heures, un effrondement du plancher de la caserne de la Tour-Maubourg s'est produit au moment ou une centaine d'hommes appartenant au 47e de ligne se trouvaient réunis pour assister à une séance de prestidigitation.

Tous les soldats furent précipités dans le vide.

On compte une vingtaine d'hommes blessés parmi lesquels huit le sont assez gravement et quatre dont les blessures laissent peu d'espoir.

TRIBUNAUX

La cour de cassation a statué sur les pourvois formés par six condamnés à mort, par diverses cours d'assises.

Elle a cassé l'arrêt de la cour d'assises de l'Isère, qui a condamné le nommé Barrat à la peine de mort.

Elle a rejeté les pourvois : de Léonce Claude Ferry, Jean Sacré, Ameur ben Ameur, Aïssa ben Ali ben Taleb et Mohamed ben Mohamed ben Salem, condamnés à mort.

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier)

LE BOMBARDEMENT DE SFAX

Paris, 7 juillet, 9 h. 15 soir.

Le bruit portant que les troupes tunisiennes envoyées à Sfax, auraient fait cause commune avec les insurgés, est absolument faux.

Un autre bruit d'une insurrection dans l'île Dyerba, est également démenti.

Bizerte, 8 juillet.

Une dépêche du commandant de l'*Alma* dit qu'il a laissé deux cuirassés devant Sfax ; ils le bombardent depuis deux jours.

Les insurgés ripostent.

Mahdia, 7 juillet.

Les autorités locales prennent des mesures pour défendre la ville contre une attaque des Arabes.

L'INSURRECTION ALGÉRIENNE

Oran, 7 juillet.

Les avis des divers points de la province s'accordent à représenter les indigènes comme très arrogants. Ils refusent de payer leurs dettes.

Les Hemyas viennent vendre des laines à Tlemcen. Ils emportent des grains en échange.

On assure que l'autorité s'occupe de la création d'une chamellerie militaire, qui pourrait remplacer les convoyeurs indigènes, dont on a reconnu le danger à Saïda.

Oran, 7 juillet

De nombreux maraudeurs sont signalés autour des chantiers d'Alfa à l'ouest.

On assure que Bou-Amena a opéré une nouvelle razzia sur une de nos tribus.

Toulon, 7 juillet.

Le transport *Intrépide* monté par 356 hommes d'équipage, appareille pour La Goulette avec 500 passagers militaires.

Toulon, 7 juillet.

La canonnière de première classe *Léopard*, part pour Alger.

Sebdou, 7 juillet.

Un bataillon de tirailleurs est parti à 4 heures pour El-Aricha.

Madrid, 7 juillet.

Les journaux de Madrid publient les nouvelles suivantes d'Oran, 5 juillet, apportées par un navire à Carthagène :

On mande de Marhoum que les insurgés menaceraient de nouveau le pays. La colonne Mallaret aurait détruit trente charrettes de munitions, entre Géryville et Saïda.

Bou-Amena demande une grosse rançon pour les prisonniers espagnols. Il se trouve près de Noéma, où il organise de grandes forces et prêche la guerre sainte. Les tribus dissidentes ont commis des crimes dans les environs de Frendah.

L'ASSASSINAT DE M. GARFIELD

Washington, 7 juillet.

Le bulletin de 9 h. 15 matin dit que le président a passé une bonne nuit. Son état continue de s'améliorer. Le moral est excellent. Le malade a demandé un peu plus de nourriture.

Pouls 94.
Température 99,1.
Respiration 23.
Il sera publié un autre bulletin à 1 heure après midi.

Washington, 7 juillet.

Le docteur Bliss manifeste un grand espoir du rétablissement de M. Garfield.

Washington, 7 juillet [illegible]

Bulletin de 1 heure de l'après-midi.
La situation se maintient favorable.
Pouls : 100.
Température : 100, 8.
Respiration : 23.
A moins qu'un changement défavorable se produise aucun autre bulletin ne sera publié avant 8 h. 1/2.

Affaires tunisiennes

Tunis, 7 juillet.

Le général Logerot est attendu incessamment à la Manouba.

Tunis, 7 juillet.

Sur l'ordre du bey, les gouverneurs du Sahel, du Kef, de Mateur, de Bedoini, des Ouled Doun ont regagné leurs postes respectifs.

Les prochaines élections

On lit dans le *Voltaire* :

« Si nous en croyons certains renseignements, le Président de la République serait d'avis de prendre les dates du 2 et du 16 octobre, pour les deux opérations électorales nécessaires au renouvellement de la Chambre.

Mort d'un député de la gauche

On annonce la mort de M. Jozon, député de Seine-et-Marne.

M. Jozon, qui était âgé de quarante-cinq ans, a succombé aux suites d'une fièvre typhoïde qu'il avait contractée, il y a quelques jours.

Avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation, M. Jozon, qui était un républicain de la veille, n'était entré dans la politique militante qu'aux élections du 8 février 1871, où il fut élu député de Seine-et-Marne à l'Assemblée nationale.

Les assassins d'Abdul-Aziz

Constantinople, 7 juin.

Le bruit court que les sœurs du Sultan, femmes de Mahmoud-Damat et de Nouri-Damat, ont écrit au Sultan qu'elles mourraient avec leurs enfants, le jour même où leurs maris seraient exécutés.

Une lettre du prince de Bismarck

Rome, 7 juillet.

L'*Agence Stéfani* apprend que le prince de Bismarck a adressé au ministre des affaires étrangères, M. Manoini, une lettre très flatteuse pour ce dernier et très amicale pour l'Italie.

La conférence monétaire

Rome, 7 juillet.

L'*Agence Stéfani* apprend de bonne source que les délégués français et américains s'entendent sur une formule d'ajournement de la conférence monétaire, qui ouvre la voie aux négociations diplomatiques et a une nouvelle réunion pour le printemps prochain.

Parlement anglais

Londres, 7 juillet.

Chambre des Communes.— Sir Stafford Northcote demandera, lundi, si le bruit de la mobilisation des troupes françaises est fondé.

M. Gladstone, répondant à M. Charles Magniac, dit qu'aucun engagement n'a été pris par le gouvernement anglais. Le ministère n'a conféré au délégué anglais à la Conférence monétaire aucun pouvoir pour accepter un changement quelconque en contradiction avec la loi monétaire actuelle.

Le gouvernement a été informé qu'un arrangement est possible entre les puissances qui font usage de la monnaie d'argent. On lui a demandé, entre autres choses, si la Banque d'Angleterre consentirait à avoir une partie de sa réserve en argent.

Or, la banque n'a aucune objection à faire à ce que la Conférence monétaire soit assurée, que le gouvernement anglais ne s'oppose pas à l'achat de l'argent, pourvu que les monnaies en circulation entre les pays aient la faculté de se convertir d'or en argent et d'argent en or.

M. Freemantle a donc communiqué à la Conférence, ces vues de son gouvernement.

L'Angleterre n'a pas l'intention de modifier sa loi monétaire; et ses délégués ne sont pas autorisés à faire d'autres communications à la Conférence.

Le marquis de Hartington, secrétaire d'État au ministère des Indes, ajoute que le délégué des Indes à la Conférence monétaire est autorisé à entrer dans la voie d'une acceptation de la Convention suivante : pour un certain nombre d'années seulement, le gouvernement ne peut s'engager dans aucune combinaison devant avoir pour conséquence d'abaisser la valeur de l'argent au-dessous du cours actuel dans la fabrication des monnaies, pourvu que la monnaie indienne soit acceptée par les autres pays où l'argent circule, ainsi que dans les possessions indiennes, et que les autres puissances prenant part à cette Convention s'engagent à monnayer l'argent dans la proportion de 15 1/2 d'argent contre 1 d'or. L'engagement pris pour les Indes ne resterait obligatoire qu'autant que ces conditions seraient exécutées.

Sir Charles Dilke, répondant à M. Jackson, dit que, lorsque M. Kindt était présent aux discussions entre les commissaires anglais et français, en 1872, le traité entre la France et l'Angleterre était déjà signé; et l'on admit que la présence d'un fonctionnaire belge, bien qualifié et impartial, faciliterait les arrangements relatifs aux droits compensateurs. Dans le cas actuel, cependant, aucun traité n'est signé, et Sir Charles Dilke ne peut guère regarder comme probable, que le gouvernement français consentirait à la proposition peu pratique, si non sans exemple, de M. Jackson, c'est-à-dire à la présence de M. Kindt aux négociations.

DERNIÈRE HEURE

L'insurrection Algérienne

Tunis, 8 juillet, 2 h. soir.

Aucun avis officiel n'est encore parvenu ici, quant aux résultats de la démonstration navale faite devant Sfax.

Alger, 8 juillet.

Des lettres de Saïda disent que Bou-Amena repasse les Chotts entre les colonnes Detrie et Duchêne; on craint de nouvelles incursions de sa part.

Alger 8 juillet.

Sur la demande du Conseil municipal, 200 fusils ont été expédiés à Saïda.

Tous les chantiers d'Alfa sont actuellement arrêtés.

Le général Detrie est parti pour Oran, prendre le commandement intérimaire de la division du général Germain qui est remplacé.

La statue de Ste-Germaine à Toulouse

Toulouse 8 juillet.

La statue de Sainte-Germaine a été enlevée dans la matinée à la suite d'une délibération du Conseil Municipal.

Grâce aux mesures prises, il n'y a eu aucun trouble.

Une seule arrestation a été operée pour tapage nocturne.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY

Séance du vendredi 8 juillet 1881.

BRUITS DE COULOIRS

On donne des nouvelles de l'amiral Pothuau.

On commente l'échec subi hier par M. Victor Hugo au sujet de l'election d'un sénateur inamovible. M. Victor Hugo avait recommandé hautement la candidature de M. Charamaule, ancien député.

LA SÉANCE

A trois heures la séance est ouverte.

LES TRAITÉS DE COMMERCE

M. TIRARD dépose sur le bureau du Sénat le projet de loi adopté par la Chambre des députés prorogeant de 3 mois les traités de commerce avec l'Angleterre. Ce projet est renvoyé à l'examen de la commission des tarifs douaniers.

LES GRANDES MANŒUVRES

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi ouvrant un crédit destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les grandes manœuvres.

Le projet est adopté.

POLICE SANITAIRE

Le Sénat aborde la discussion en 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, adopté avec modification par la Chambre des députés, sur la police sanitaire des animaux.

M. JOBARD, rapporteur, dit que la commission a accepté les modifications apportees au projet par la Chambre des députés.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 8 juillet

Présidence de M. GAMBETTA

BRUITS DE COULOIRS

Il y a une grande agitation dans les couloirs. On parle surtout de la catastrophe de la caserne Latour-Maubourg. M. Farcy annonce qu'il interpellera le ministre à ce sujet.

LA SEANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

PROJET D'INTÉRÊT LOCAL

La Chambre discute et adopte un projet de loi tendant à autoriser le département du Nord à contracter un emprunt pour la construction d'une école normale d'institutrices.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des dépenses pour 1882 au ministère de la guerre.

Sur l'article 6, M. KELLER demande l'élévation de la solde des officiers de toutes armes.

Lettres mortuaires et d'obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX — Avis GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Memorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

Bulletin du Commerce

COTONS

MARCHÉ DE LIVERPOOL

Mercredi soir.

Le marché a débuté très ferme et avec tendance à la hausse. Les ventes de coton disponible se chiffrent à 12,000 balles, dont 1,000 b. pour la spéculation et l'exportation. Les cours du disponible sont soutenus.

Les cotons à terme ont été très fermes, livraison d'Amérique, port qui que ce soit l.m.c. encore en hausse de 1/32d, sur juillet 6 3/8d, juillet-août 6 3/8d, août-septembre 6 7/16d, septembre-octobre 6 5/32d, octobre-novembre 5 31/32d, novembre-décembre 5 15/16d.

COURS OFFICIELS DU COTON DISPONIBLE.

	G. O. d.	L. M. d.	M. d.	G M. d.
Upland	5 5/16	6	6 5/16	6 5/8
Mobile	5 5/16	6	6 5/16	6 5/8
Texas	5 3/8	6 1/16	6 3/8	6 7/8
Orléans	5 3/8	6 1/16	6 3/8	6 15/16

	M. F.	Fair.	G. G. F.
Pernam	6 1/16	6 3/8	6 3/4
Maceio	6 1/8	6 7/16	6 13/16
Maragnan	6 1/16	6 7/16	6 11/16

	Fair d.	G. Fair d.
Egypte brun	6 3/8	6 7/8
Do. blanc	6 1/2	7

	Fair	G.F.	Good
M. Ct. Broach	—	5 1/4	5 5/8
Dhollerah	4 1/8	4 9/16	5 1/8
Oomrawuttees	4 1/8	4 1/2	5 1/8
Comptahs	3 13/16	4 1/8	4 5/8
Bengale	3 15/16	4 3/16	4 5/8

Importation du jour, 2,000 balles d'Américain.

Détails de ventes 9,700 balles d'américain de 4 3/4d à 7 3/8d, 200 de Pernam de 6 1/4 à 7d, 300 de Maceio et de Bahia de 6 3/4d à 7d, 200 de Maranham à 6 1/8d, 500 d'Egypte de 5d à 13d, 100 de Pérou de 6d 7 1/2d, 1,000 de Surat de 3d à 5 3/4d.

Le marché clôture plus calme aux cours notés.

MARCHÉ DE LONDRES

Cours du jour : Les prix en francs s'entendent par kilo : Madras Tinnivelly fair, 4 7/8d (1fr 13 1/2 c) ; good fair, 5 1/4 d (1 fr 22 1/2c) ; Western, 4d à 4 9/16 (0fr 93 1/2c à 1fr 07c); Northern 4 1/4d à 4 3/4 (0fr 99 1/2c à 1fr 10 1/2c); Coconada 4 3/8d à 4 9/16d (1 fr 02 1/2c à 1fr 07c.) Surat: Dhollera 4 1/8d à 4 9/16d (0fr 95c à 1fr 97c); good, 5 1/8 (1fr 19 1/2c); Oomrawuttee 4 1/8d à 4 1/2d 0fr 95 1/2c à 1 fr 5 1/2c); good, 5 1/8 d (1fr 19 1/2c); Scinde 3 7/8d à 4 1/4 (90 1/2c à 99 1/2c); good, 4 1/2d (1fr 5 1/2c); Bengale 3 7/8d à 4 1/4d (90 1/2c à 99 1/2c); good 4 1/2d (1fr 5 1/2c.)

MARCHE LINIER DE LILLE

du 6 juillet 1881

LINS DE PAYS. —Très peu d'affaires. Même situation que la semaine dernière.

LINS DE RUSSIE. — Un peu plus d'affaires cette semaine en livrable et moins en disponible. Prix généralement fermes. Change de St Pétersbourg sur Paris 264 1,25.

FILS. — Il n'y a d'approvisionnements ni au tissage ni en filature, reprise difficile à prévoir faute de demandes.

ÉTOUPES DE PEIGNAGE. — Les affaires en étoupes semblent reprendre leur cours ordinaire, sans avoir pourtant l'importance qu'elles avaient en bonne saison.

FILS DE JUTE. — Peu de mouvement; on croit à une légère reprise.

TOILES. — Un peu d'acheteurs ; on croit à une reprise prochaine.

PRINCIPALITÉ DE LILLE. — Etat des quantités de lins, fils et toiles, importés et exportés pendant le mois de juin 1881.

Importations. — Lin brut 1,644 k. — Lin teillé 1,752,026 k. — Etoupes de lin 217,761 k. — Fils de lin 90,390 k. — Fils d'étoupes 0,000 k. — Fils de jute 1,624 k. — Toiles de lin 8,016 k.

Exportations. — Lin brut 201,635 k. — Lin teillé 77,130 k. — Etoupes de lin 436,367 k. — Fils de lin 38,636 k. — Fils d'étoupes 9,099 k. — Fils de jute 45,486 k. — Toiles de lin 741 k.

PORT DE DUNKERQUE. — Importations et exportations des matières textiles du 28 juin au 4 juillet 1881.

Importations. — Lin 882,000 k. — Jute 185,000 k. — Chanvre »»,»»» k. — Etoupe 43,000 k. — Fil de lin »,»» k. — Fil de jute 0,000 k. — Fil d'étoupe 0,000 k. — Toiles de lin »,»»» k. — Toiles de jute »»» k.

Exportations. — Lin 2,460 k. — Jute 00,000 k. — Chanvre »,»»» k. — Etoupe 00,22 k. — Fil de lin 260 k. — Fil de jute 00,000 k. —Fil d'étoupe 14,841 k. — Toile de lin 600 k. — Toile de jute 260 k.

MARCHÉS BELGES

Marché peu approvisionné. Demandes plus actives, prix plus fermes pour les sortes communes.

(Journal-Circulaire).

Santé à tous. -- Adultes et Enfants

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

DU BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies phthisie, dyssenterie, constipation, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même engrossesse diarrhée, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie reins intestins, muqueuse, cerveau et sang toute irritation et toute odeur fiévreuse et se levant. M. le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres drinacées, occasionne l'effroyable mortalité des enfants 31 sur 100 la première année et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéri. par la Revalescière.» Aux étiques elle convien mieux que l'huile de foie de morue. — 34 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, etc

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure n° 98,614 Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYCLET, Instituteur à Eynanças (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boites : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr. ; 24 kil., 70 fr. Aussi *La Revalescière chocolatée*, en boîtes aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. Biscuits Antidiabétiques de Revalescière en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. *franco*. — Dépôt à Roubaix, chez MM Morelle-Bourgeois, Desfontaine, épicier sur la Place ; Boubert, Epicerie-Centrale, 13, rue St-Georges ; à Tourcoing, chez M. Bruneau pharmacien, rue de Lille, Despinoy, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et Cie (Limited), rue Castiglione, Paris.

Propriétaire Gérant : ALFRED REBOUX
Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX